

# LAB/FT LUTTE ANTI-BLANCHIMENT ET FINANCEMENT DU TERRORISME TRACFIN



VENUS CONSULTING

**OBJECTIFS :**

- **Comprendre les enjeux de la lutte anti-blanchiment**
- Informers les personnels exposés**
- Mettre en place les processus nécessaires**

**Tarif : À partir de 1400 € HT**

**PUBLIC :**

Toute personne intégrant ou travaillant dans une entreprise d'assurances, un cabinet de courtage ou une agence d'assurances, qui souhaite comprendre le processus de lutte anti-blanchiment

**PRÉREQUIS :**

Évoluer dans le secteur de l'assurance

**FORMATEURS :**

Cette formation est animée par un formateur expert de Venus Consulting

## PROGRAMME

**1 - LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT****2 - LES MÉTHODES DE BLANCHIMENT DE CAPITAUX**

- Le placement (immersion)
- L'empilement (transformation)
- L'intégration (absorption)

**3 - LE BLANCHIMENT PAR L'ASSURANCE**

- La souscription / rachat total ou partiel précoce ou le dénouement au profit d'un tiers
- Le blanchiment par la souscription d'un bon de capitalisation
- Le blanchiment avec un contrat IARD
- Le rachat d'un contrat d'assurance vie associé à l'utilisation des comptes d'une SCI
- La souscription multiple de contrats d'assurance vie

**4 - L'ORGANISATION DE LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT DANS LE SECTEUR DE L'ASSURANCE**

- La coopération internationale avec l'AICA
- Les recommandations du GAFI 2012
- L'ACPR
- La FFSA
- L'ordonnance 2009-104 du 30 janvier et le décret du 08 juin 2013
- Les obligations de l'organisme d'assurance et de l'intermédiaire

**5 - LES RISQUES ET LES SANCTIONS EN CAS DE NON-RESPECT DES OBLIGATIONS**

- Les sanctions administratives et professionnelles
- Les sanctions civiles et pénales

**6 - LES BONNES PRATIQUES ANTI-BLANCHIMENT**

- L'obligation de vigilance renforcée selon la 3e directive anti-blanchiment
- La connaissance du client
- Le processus de déclaration de soupçon
- Le correspondant Tracfin
- La formation des personnels exposés

**7 - COMPRENDRE LE PROCESSUS DE DÉCLARATION DE SOUPÇON**

- Déterminer le rôle du correspondant Tracfin
- Distinguer les cas devant faire l'objet d'une déclaration
- Définir la procédure de déclaration
- Les opérations soumises à déclaration
- La procédure à suivre et les personnes à contacter
- Le dossier à constituer

**8 - EXERCICE : TEST QCM**

**MODALITÉ D'ACCÈS :** Les inscriptions se font par mail à [conseiller@venusconsulting.fr](mailto:conseiller@venusconsulting.fr) ou en ligne sur notre site. Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance. Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation en e-learning : Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap ([conseiller@venusconsulting.fr](mailto:conseiller@venusconsulting.fr)) afin de déterminer les formations accessibles.

**PERSONNALISATION DE LA FORMATION :**

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

**VALIDATION DES ACQUIS :**

Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM... - Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin de formation - Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.